

Ordre epargne titres pour le J. Safra Sarasin compte pilier 3a

À compléter et faire signer par le preneur de prévoyance, puis tran	smettre à la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a :
☐ Monsieur ☐ Madame	
Nom	Rue/N°
Prénom	NPA/Lieu
Date de naissance	État civil
Nationalité	Date de mariage
N° AVS	
Nº de compte	
Téléphone/E-Mail pour des demandes	

Veuillez joindre une copie valide et signée du passeport/de la carte d'identité (recto/verso).

Profil d'investisseur – Profil de risque

La part stratégique en actions du groupe de placement vous permet de choisir à tout moment une stratégie adaptée à votre profil de risque (capacité de risque et propension au risque).

La <u>propension au risque</u> (expérience des investissements, attitude à l'égard des pertes de valeur, rendements attendus) indique dans quelle mesure vous êtes disposé à faire face lui-même aux fluctuations de valeur – gain/perte – et à prendre des risques pour pouvoir réaliser un rendement plus élevé.

La <u>capacité de risque</u> (âge, situation financière, horizon d'investissement) désigne votre aptitude à supporter des fluctuations de valeur et des pertes sur vos placements sans se retrouver dans une situation financière précaire. Moins vous êtes tributaire du capital investi pour acquitter de vos obligations, plus votre capacité de risque est élevée.

Si votre situation personnelle subit des changements importants (âge, retraite, revenu, statut matrimonial, héritage, etc.) qui exigent une adaptation de la stratégie de placement actuelle, vous pouvez très bien changer de stratégie pour passer à celle qui vous correspond mieux. Si votre décision de placement n'est pas en adéquation avec votre profil de risque et que vous optez pour une stratégie de placement différente, il en assume vous-même les risques associés.

J. Safra Sarasin

Partie 1: propension au risque

1.	Objectif de placement : Laquelle des affirmations suivantes décrit le mieux	votre objec	tif de placement ?
	 1 - Préservation du capital avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital minimes (Portefeuille A) 	Élevée	Portefeuille
	2 – Revenus faibles, mais stables avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital faibles (Portefeuille B)	Rendement Attendu	Portefeuille E Portefeuille D C
	3 – Taux de rendement modérés avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital moyens (Portefeuille C)	, mondo	Portefeuille B
	 4 - Taux de rendement élevés avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital élevés (Portefeuille D) 	Faible	Portefeuille A Faible Fluctuations de valeur et Élevée
	5 – Taux de rendement maximal avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital très élevés (Portefeuille E)		pertes en capital potentielles
2.	Votre attitude face au risque : Comment réagiriez-vous si la Fondation pilier 20% ?	r 3a enregis	trait une perte non réalisée de
	 1 – Vous vendez l'intégralité de vos placements pour ne pas subir de nouvelles pertes 		
	2 – Vous vendez la majeure partie de vos placements pour minimiser le risque de pertes supplémentaires	oniale	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	 3 – Vous vendez quelques placements pour réduire le risque de pertes et attendez que la valeur de vos autres placements se rétablisse 	Valeur patrimoniale	-20%
	 4 – Vous maintenez vos investissements et attendez une amélioration de la valeur 		Temps
	5 – Vous achetez d'autres placements pour profiter de la baisse des prix. Vous optez pour une stratégie de placement plus risquée.		
3.	Tolérance aux pertes : Quelle volatilité pourriez-vous tolérer avant d'opter p plus faible ?	our une stra	atégie avec un profil de risque
	1 – Une volatilité de 5 % maximum		
	2 – Une volatilité de 10 % maximum		
	3 – Une volatilité de 20 % maximum		
	4 – Une volatilité de 30 % maximum		
	☐ 5 – Une volatilité de plus de 30 %		

Évaluation de la propension au risque

Somme des réponses aux questions susmentionnées. Votre propension au risque est exprimée sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (élevée). Remarque : L'échelle de points ci-dessous ne s'applique que si vous avez répondu à toutes les questions susmentionnées.

Total des points :		Propension au risque
	3 – 4	1 – Très faible
	5 – 7	2 – Modérée
	8 – 10	3 – Moyenne
	11 – 13	4 – Supérieure à la moyenn
	14 – 15	☐ 5 – Élevée



Partie 2 : capacité de risque

1.	Quel âge avez-vous? 5 - Moins de 30 ans 4 - Entre 30 et 40 ans 3 - Entre 40 et 50 ans 2 - Entre 50 et 60 ans 1 - Plus de 60 ans	
2.	jusqu'à l'âge de 69/70 ans, aprè	ien de temps disposez-vous pour atteindre votre objectif de placement (au plus tard s quoi le versement est obligatoire) ? stissements ne sont pas recommandés
	1 – Plus de 2 ans	
	2 – Plus de 5 ans	
	3 – Plus de 7 ans	
	4 – Plus de 10 ans	
	5 – Plus de 15 ans	
3.	aient du jour au lendemain (sans 1 - Moins de 3 mois 2 - Entre 3 et 6 mois 3 - Entre 6 et 12 mois 4 - Entre 12 et 24 mois 5 - Plus de 24 mois	IF 250'000
Total	des points :	Capacité de risque
	3 – 5	1 – Très faible
	6 – 8	2 – Modérée
	9 – 11	3 – Moyenne
	12 – 14	4 – Supérieure à la moyenne
	>14	5 – Élevée

Partie 3 : profil de risque

Les résultats relatifs à votre profil de risque figurent sur les pages 2 et 3.			
Propension au risque		Capacité de risque	Profil de risque identifié
1 – Très faible 2 – Modérée 3 – Moyenne 4 – Supérieure à la moyenne 5 – Élevée		1 – Très faible 2 – Modérée 3 – Moyenne 4 – Supérieure à la moyenne 5 – Élevée ond à la valeur la plus faible de la propension au risc	1 – Très faible 2 – Modéré 3 – Moyen 4 – Supérieur à la moyenne 5 – Élevé que ou de la capacité de risque.
Partie 4: profil d'inves	tisse	ment	
Vous avez opté pour le profil	d'inve	stissement suivant pour vos placements déposés a	uprès de la Fondation pilier 3a :
1 – Très faible		Vous accordez une importance particulière à la praccepter des rendements très faibles pour mi fluctuations de valeur et pertes de capital sur vos p	nimiser le plus possible les éventuelles
2 – Modéré		Vous préférez que les rendements de vos placemer réguliers et d'une certaine plus-value de vos actifs. faibles avec un faible risque de fluctuations de placements.	. Vous êtes prêt à accepter des rendements
3 – Moyen		Votre objectif consiste à réaliser une plus-value m que vos rendements proviennent à la fois de reve disposé à accepter des placements qui présentent et de pertes de capital.	enus réguliers et de plus-values. Vous êtes
4 – Supérieur à la moyenne		Votre objectif consiste à réaliser une forte plus- placements qui présentent un risque élevé de fluct	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
5 – Élevé		Votre objectif consiste à obtenir les meilleurs re accepter des placements qui présentent les plus h pertes de capital.	

Clause de non-responsabilité

Le profil de risque pour lequel vous avez opté constitue la base de tous les futurs placements de la Fondation pilier 3a. Si le profil de risque choisi est plus élevé que le profil de risque identifié, vous confirmez que vous avez été averti des risques liés au choix d'un profil plus élevé que le profil de risque identifié. Dans ce contexte, vous avez la possibilité de demander des conseils en la matière.



Ordre de placement sur titres

Les « cycles de vie LPP » de la J. Safra Sarasin Fondation de placement

Si vous êtes titulaire d'un compte auprès de la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a, nous vous proposons nos deux « cycles de vie LPP » qui vous permettront d'optimiser le rendement corrigé du risque de votre avoir de prévoyance. Par rapport à un simple dépôt sur votre compte, les placements en valeurs mobilières sont sujets à des fluctuations de cours d'autant plus importantes que la part investie en actions est élevée. L'investisseur peut tout aussi bien profiter d'une évolution positive que subir des pertes dans le cas contraire.

Des investissements flexibles

Vous pouvez déterminer vous-même le montant et le moment de l'investissement en passant des ordres uniques. Si vous placez un ordre permanent, chacun de vos versements sera investi directement dans la stratégie choisie.

Vous pouvez choisir à tout moment d'arbitrer entre ordre unique et ordre permanent. Vous avez également la possibilité de répartir votre avoir de prévoyance entre plusieurs stratégies et/ou de passer sans frais de l'une à l'autre.

Je donne l'ordre à la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a, Bâle

☐ l'ordre d'achat unique pour le groupe de placeme	nt		
☐ LPP Production	□ d'acheter	☐ des parts pour la contrevaleur de CHF	□ pour la totalité du solde en compte
	☐ de vendre		□ toutes les parts
☐ LPP Rendement	□ d'acheter	des parts pour la contrevaleur de CHF	□ pour la totalité du solde en compte
	☐ de vendre	□ (nombre) parts	□ toutes les parts
☐ LPP Croissance	☐ d'acheter	☐ des parts pour la contrevaleur de CHF	□ pour la totalité du solde en compte
	☐ de vendre	□ (nombre) parts	□ toutes les parts
☐ LPP Futur	□ d'acheter	☐ des parts pour la contrevaleur de CHF	□ pour la totalité du solde en compte
	☐ de vendre	(nombre) parts	□ toutes les parts
☐ LPP Actions 80	□ d'acheter	·	□ pour la totalité du solde en compte
- non conforme à l'OPP2		CHF	
	□ de vendre	(nombre) parts	□ toutes les parts
☐ LPP Durable	□ d'acheter	des parts pour la contrevaleur de CHF	□ pour la totalité du solde en compte
Rendement	☐ de vendre		□ toutes les parts
☐ LPP Durable	□ d'acheter		□ pour la totalité du solde en compte
	☐ de vendre	□ (nombre) parts	□ toutes les parts
un ordre d'achat permane	l'ordre. Veuill	des en compte seront investis dans maxim lez indiquer les répartitions en pourcentag	G , .
pour le groupe de placeme			
		ce%	
☐ LPP Rendement%	☐ LPP Futur	% - non conforme à l'OPP2	□ LPP Durable%
☐ l'ordre d'échanger			
(nc	mhre) narts I PP	er	I PP

de la «J. Safra Sarasin Fondation de placement», Bâle aux prix calculé à la prochaine date d'évaluation. Aucune garantie de rémunération minimale ou de préservation du capital n'est donnée pour la partie de l'avoir investie en parts.



J. Safra Sarasin

Le « cycle de vie LPP traditionnel »

Avec le « cycle de vie LPP traditionnel », vous avez, en plus de votre compte, le choix entre cinq groupes de placement de la J. Safra Sarasin Fondation de placement couvrant tout le processus de placement, depuis la constitution du patrimoine jusqu'au moment du retrait de l'avoir.

Groupe de placement	Part stratégique d'actions	Marge de fluctuation des actions	Profil de risque	Horizon de placement
LPP Production	15 %	10-20 %	1	min. 2 ans
LPP Rendement	25 %	20-30 %	2	min. 5 ans
LPP Croissance	35 %	30-40 %	3	min. 7 ans
LPP Futur	45 %	40-50 %	4	min. 10 ans
LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2	80 %	50-95 %	5	min. 15 ans

Le « cycle de vie LPP durable »

Les investisseurs qui souhaitent prendre en compte des critères écologiques et sociaux en plus des aspects financiers peuvent opter pour le « cycle de vie LPP durable », composé de deux groupes de placement. L'allocation d'actifs des portefeuilles LPP durables s'appuie sur les principes de Sustainable Investment de la Banque J. Safra Sarasin SA. Elle est constituée à l'aide des autres groupes de placement durables de la J. Safra Sarasin Fondation de placement.

Groupe de placement	Part stratégique d'actions	Marge de fluctuation des actions	Profil de risque	Horizon de placement
LPP Durable Rendement	25 %	10-35 %	2	min. 5 ans
LPP Durable	38 %	25-50 %	3	min. 7 ans

Informations complémentaires sur le produit « LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2 »

La part en actions et les fluctuations de valeur de cette stratégie de placement sont nettement plus élevées que pour les produits de prévoyance traditionnels. Ce groupe de placement convient donc aux investisseurs ayant un profil de risque correspondant et/ou un horizon de placement d'au moins 15 ans.

Règlement

Par ailleurs, les relations entre la Fondation et le preneur de prévoyance sont régies par la version actuelle en vigueur du règlement de la Fondation. Le preneur de prévoyance déclare en posséder un exemplaire et avoir pris connaissance de son contenu.

Transmission des données à un intermédiaire éventuel

Le preneur de prévoyance autorise la Fondation à communiquer à l'intermédiaire, à la Banque et/ou à l'une de ses sociétés affiliées (en particulier ses filiales à 100% ou sociétés domiciliées en Suisse dans lesquelles la Banque détient une participation majoritaire) les données relatives à ce compte de prévoyance du pilier 3a et aux placements sur titres. Ces données sont transmises afin que le preneur de prévoyance puisse profiter pleinement de l'offre de prestations du destinataire des données.

Lieu d'exécution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique pour toutes les procédures sont ceux du siège de la Fondation. Cette dernière a cependant le droit d'intenter une action auprès de tout autre tribunal compétent.

Le preneur de prévoyance confirme par sa signature que le présent formulaire a été complété conformément à la vérité et qu'il a connaissance du fait que la communication intentionnelle de données erronées constitue un acte punissable par le Code pénal suisse.

Lieu et date	Signature du preneur de prévoyance